

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA
PLACE DU VÉLO DANS L'IMPLEMENTATION
D'ITINÉRAIRES PARALLÈLES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la place du vélo dans l'implémentation d'itinéraires parallèles ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, chers collègues, la Région de Bruxelles-Capitale a activé son plan Good Move dont l'objectif est de réduire l'usage de la voiture d'un tiers à un quart sur le territoire bruxellois à l'horizon 2030.

L'opérateur Touring se veut assez critique par rapport à ce plan, estimant qu'il n'est pas nécessaire de réduire la capacité des grands axes routiers pour créer des pistes cyclables. Au contraire, selon eux toujours, ce principe ne résoudrait pas le problème des embouteillages, mais en provoquerait de nouveaux.

Leur solution : réguler l'espace par type de transport, ce qui permettrait d'augmenter la sécurité et la santé de tous.

Touring souhaite proposer sa solution aux autorités wallonnes pour ses grandes villes comme Mons, Liège, Charleroi et/ou Namur et défend la solution des itinéraires parallèles sur des axes où la circulation automobile serait limitée : zone « excepté circulation locale » ou zone « rue cyclable ».

Toutefois, cette proposition, loin de participer au *shift* modal souhaité par le Gouvernement, risque d'envoyer les cyclistes sur des itinéraires *bis* peut-être moins directs, avec des voiries parfois moins adaptées et moins entretenues certainement. S'il convient de mieux répartir l'espace entre les différents modes de transport, cela doit se faire dans de bonnes conditions pour toutes et tous, y compris pour les cyclistes qui ne doivent pas être les parents pauvres des infrastructures.

Le Gouvernement s'est engagé à favoriser la mobilité alternative à la voiture et a dégagé pour cela un budget de pas moins de 40 millions d'euros pour deux ans pour soutenir les communes dans leur développement de la part modale du vélo dans les déplacements des citoyens, et atteindre l'objectif des 5 % fixé pour 2030.

Avez-vous déjà eu l'occasion de rencontrer les acteurs de Touring afin de prendre connaissance de leur travail sur la mobilité active ?

Cette proposition pour nos grandes villes sera-t-elle étudiée ?

Envisagez-vous de vous concerter avec les bourgmestres de nos villes afin d'étudier sa faisabilité ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, je ne connais pas en détail la solution proposée par Touring, car ils ne m'ont pas contacté à ce sujet, mais ce que vous décrivez dans votre question est a priori contraire à la vision FAST et à la Stratégie régionale de mobilité des personnes en matière de report modal et de réduction des émissions gaz à effets de serre.

En effet, réduire la capacité du réseau routier à certains endroits et offrir des alternatives en modes actifs et transports publics fiables et performants reste un moyen efficace d'atteindre les objectifs précités, tout en rendant aux villes et à leurs citoyens des espaces de qualité. Le partage de l'espace public est incompatible avec l'extension non maîtrisée des réseaux.

Vous semblez donc avoir raison de dire que la vision de Touring est contraire au *shift* modal souhaité en envoyant les cyclistes sur des itinéraires moins directs et surtout potentiellement plus dangereux, car plus discontinus, donc avec davantage de carrefours à traverser.

Pour atteindre nos objectifs de report modal, il est primordial pour le réseau cyclable d'offrir des itinéraires directs et confortables qui sont généralement, du moins dans les grandes villes, les grands axes routiers de pénétration.

C'est la philosophie que nous avons pour le nouveau plan Infrastructures et Mobilité pour tous, où la configuration de nombreux grands axes routiers régionaux en ville est complètement revue pour y intégrer les transports en commun et les modes actifs.

Concernant l'appel à projets « Communes Wallonie cyclable », il est effectivement destiné au réseau communal. L'objectif est de permettre aux communes de connecter leurs différents points d'intérêt : écoles, centres de loisirs, centres-villes ou villageois, gares TEC et SNCB, parcs d'activité économique. Il peut s'agir de ramifications par rapport à des aménagements cyclables régionaux collecteurs tels qu'un aménagement sur une voie régionale, un RAVeL ou, demain, des corridors vélo.

Cet appel à projets va avoir pour corollaire une concertation forte entre la Région et les communes qui en bénéficieront avec pour objectif le développement des aménagements cyclables les meilleurs possible pour la population locale.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Monsieur le Ministre. Très brièvement, je vois que l'on peut se rejoindre dans l'analyse des propositions de Touring. J'ai bien compris que vous ne les aviez pas rencontrés et que ce n'était pas à l'ordre du jour, si j'ai bien décrypté vos propos.

Quant au projet « Communes Wallonie cyclable », évidemment qu'il devra se faire en parfaite concertation avec les bourgmestres et les collègues communaux.

On va donc dire : *wait and see*. On suivra l'affaire de très près.